



Mouvement de l'emploi - Rentrée 2024

Fiche 6 - Procès-verbal de concertation (Attribution de la priorité de réemploi)

Au plus tard le 3 février 2024, le chef d'établissement transmet ce document au pôle RH de la DDEC, à Fleur GOIGOUX (f.goigoux@ec49.fr).

Ecole (nom et commune)			
Nombre de classes en 2023-2024		Nombre de classes prévues en 2024-2025	

Nom de l'enseignant(e) sur le poste en 2023-2024	Quotité horaire actuelle* (indiquer le nombre d'heures)	Préciser si l'enseignant(e) concerné(e) bénéficie de cette priorité de réemploi à titre :
		<input type="checkbox"/> volontaire <input type="checkbox"/> à l'ancienneté la plus faible
		<input type="checkbox"/> volontaire <input type="checkbox"/> à l'ancienneté la plus faible

*6h75 – 9h – 13h50 – 20h25 – 27h

Commentaire(s) :

.....
.....

Fait à.....le

Signature de l'ensemble de l'équipe enseignante :